

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er octobre 2020  
Rapporteur :  
Madame Nabila PRIGENT**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020 (accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Maison Pierre Waldeck-Rousseau : exonération des redevances d'occupation des bureaux dédiés pour la période de confinement**

**La ville de Quimper gère des bureaux dits « dédiés » au sein de la Maison Pierre Waldeck-Rousseau. Les cinq associations bénéficiaires sollicitent une exonération de leur redevance d'occupation pour la période de confinement.**

\*\*\*

La Maison Pierre Waldeck-Rousseau dispose de 9 bureaux dits « bureaux dédiés » dont la gestion est assurée directement par la ville de Quimper alors que le reste du bâtiment est géré par l'association « Espace associatif ».

Par délibération du 26 septembre 2019, des tarifs de redevances d'occupation ont été fixés :

- Bureau 1 personne de 14.15 m<sup>2</sup> : 45 € par mois ;
- Bureau 2 personnes de 15.44 m<sup>2</sup> : 55 € par mois ;
- Bureau 4 personnes de 17.77 m<sup>2</sup> : 65 € par mois ;
- Bureau 4 personnes de 19.76 m<sup>2</sup> : 70 € par mois.

Les redevances sont facturées par semestre.

Sur 9 bureaux, 6 ont été attribués aux 5 associations suivantes :

- France Bénévolat ;
- Sport pour tous ;
- Gwennili ;
- Eaux et rivières ;
- CLCV.

Par courrier du 24 juillet 2020, et suite à la facturation des 6 premiers mois de redevance, les 5 associations bénéficiant de bureaux dédiés sollicitent une exonération de leur redevance pour les 2 mois de confinement imposé au niveau national, en raison de l'épidémie de la COVID-19 du 17 mars au 11 mai 2020.

Cette demande représente les montants suivants :

Association bénéficiaire de bureau dédié	Montant par mois	Montant total confinement
CLCV	45 €	90 €
	55 €	110 €
Eau et rivières	45 €	90 €
France Bénévolat	45 €	90 €
Gwennili	70 €	140 €
Sport pour tous	55 €	110 €
<b>TOTAL</b>		<b>630 €</b>

\*\*\*

Dans la mesure où pendant la période de confinement, soit du 17 mars au 11 mai 2020, la Maison Pierre Waldeck-Rousseau, en tant qu'établissement recevant du public, était fermée et que les associations n'ont pas pu avoir accès aux bureaux dédiés, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder l'exonération des redevances d'occupation aux cinq associations bénéficiaires de ces bureaux pour une durée de deux mois.